

MONT-DAUPHIN

VIDE-GRENIER DU 8 MAI 2021

REGLEMENT

- Le vide-grenier se déroule dans les rues principales du village de Mont-Dauphin, le samedi 8 mai 2021 de **8h à 16h**.
- Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 5 mai, dans la limite des places disponibles. **Le nombre d'inscription est limité à 50 participants.**
- SPECIAL GESTES BARRIERES : Des règles sanitaires strictes sont instaurées :
Le masque est obligatoire sur l'ensemble du marché et pour tous,
Les stands seront installés à deux mètres de distance les uns des autres,
Les clients devront veiller au respect d'un mètre de distance minimum entre eux,
Les organisateurs veilleront à un sens de circulation au sein du marché et mettront à disposition des visiteurs du gel hydroalcoolique,
Les vendeurs devront avoir du gel hydroalcoolique à disposition sur leur stand, pour eux et pour leurs clients.
- **Aucun déballage ne sera autorisé avant 6H30.**
- À l'arrivée, l'accueil se fera par un des responsables du vide-grenier qui vérifiera si les formalités d'inscription ont été remplies (copie de pièce d'identité, règlement) et remettra un bon d'installation mentionnant le métrage choisi.
Ne pas s'installer sans l'autorisation des organisateurs.
Ne seront autorisés que les participants ayant pu fournir lors de l'inscription une copie de leur pièce d'identité et régler leur participation de 3€ le mètre linéaire.
- L'installation de chacun se fait selon l'heure d'arrivée. **Aucun emplacement n'est réservé à l'avance.**
- Après autorisation, nous vous demandons de vider votre véhicule à l'emplacement indiqué **puis d'aller garer votre véhicule sur le parking prévu devant l'arsenal avant d'installer votre stand**, (en aucun cas aux abords des emplacements ou sur la chaussée bordant le site). Le comité des fêtes veillera au respect du règlement et du stationnement.
- Seul le Comité des Fêtes s'octroie le droit d'annuler ou reporter la manifestation en cas de mauvais temps avéré ou en raison des restrictions sanitaires éventuelles.
- Le Comité des Fêtes demande à tous les exposants de laisser leur emplacement propre. Ramasser poubelles et articles non vendus.
- Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas d'accident survenant sur les lieux de la manifestation.

Ce règlement a pour but que le vide-grenier se déroule dans les meilleures conditions possibles, aussi nous vous remercions de bien vouloir le respecter.